

## SEANCE DU 24 septembre 2012

**Etaient présents :** MM. GRANIER, LAURENS, ALRAN-REY, DELPECH, BIZOUARD, BIBAL, ALBERICI, BONTON, TERRAL, MOUSSA, CABROL, ALBERT, LAFON, BANDET, CAYRAC, JULIEN, LAMESLE

**Excusés :** MOUYSSET, RAULHAC,

Michelle BIZOUARD a été nommée secrétaire de séance

**Approbation de la séance précédente :** aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2012 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

### **DECISION DU MAIRE : SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION AVEC LE NOUVEAU GERANT DE LA BRASSERIE**

Depuis le 18 septembre, Monsieur BOIKO Vladislav est le nouveau gérant de la brasserie *CAM C BON*. La vente du fond entre les deux parties s'est tenue à NAUCELLE le 17/09/2012. Le bail entre la commune et le nouvel exploitant a été également signé, aux mêmes conditions que le précédent et établi pour une durée de 9 ans. Le loyer, est fixé à 775.39€TTC et reste toujours basé sur l'indice du cout de la construction. Le premier paiement interviendra au 1<sup>er</sup> novembre 2012. Exempt d'augmentation de loyer pendant 3 ans.

### **INTEGRATION PARTIELLE DE LA D111 DANS L'AGGLOMERATION**

La route du Lézert est une départementale (D111) qui appartient au Conseil Général. Le Bureau d'Etudes du Génie Urbain de l'agglomération nous propose différents aménagements de la rue Claude Monet jusqu'au carrefour de la route au lieu-dit « Camp-Blanc ».

Pour pouvoir faire ces aménagements, il faut intégrer cette portion de la route en « agglomération », si le Conseil Général y consent.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition et charge Mme le Maire d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Conseil Général.

Pour copie conforme le mardi 13 novembre 2012

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX :**

- **Salle de psychomotricité pour l'association DANSO CAMBON :**

L'association DANSO CAMBON utilisait depuis quelques années les locaux de la salle de psychomotricité pour les cours de danse des enfants tous les mercredis après-midi.

Cette année elle souhaite changer ses jours et créneaux horaires : la salle serait utilisée les vendredis de 17h à 21h.

Une convention sera visée entre la commune, l'école et l'association DANSO CAMBON.

- **Locaux du stade pour l'association LOUSCAPDURS :**

L'association LOUSCAPDURS utilise les locaux du stade les vendredis soirs.

Une convention de mise à disposition de locaux et matériel sera signée entre la commune et l'association.

La proposition est adoptée à l'unanimité et le conseil municipal charge Mme le Maire de signer les conventions avec les associations.

## **SDET : ENFOUISSEMENT DE LIGNES RUE TOULOUSE LAUTREC ET CENTRE DU VILLAGE**

Madame le Maire présente une estimation du SDET pour la dissimulation du réseau de télécommunication sur le territoire de La Combe : le Clos de Bel Air- en vue de la deuxième partie du lotissement NEXITY. Ces travaux seront réalisés rue Toulouse Lautrec ; le coût pour la commune est estimé à 6 000 € TTC.

Des travaux de dissimulation de lignes sont également prévus et opérationnels au centre du village. L'estimation qui est calculée par tranche est de 2 250 € TTC (création PAC P 17 les écoles et village 2<sup>ème</sup> tranche).

La proposition est adoptée à l'unanimité et le conseil municipal charge Mme le Maire de signer la convention avec le SDET.

## **ADOUR GARONNE : PRESENTATION RAPPORT ANNUEL**

Madame le Maire présente le rapport annuel de l'Agence ADOUR GARONNE, et invite les membres du Conseil Municipal, à en prendre connaissance.

Pour copie conforme le mardi 13 novembre 2012

## **ECRITURES BUDGETAIRES :**

### **ALIMENTATION DE L'OPERATION 419 *EXTENSION DU CIMETIERE***

Monsieur GRANIER informe les Conseil municipal que des dépenses supplémentaires sont à prévoir sur l'extension du cimetière, il est donc nécessaire d'alimenter le programme par les écritures budgétaires ci-dessous :

Article 2313 : - 15 000 €

Article 2313 programme 419 : + 15 000 €

Changement d'imputation :

Article 2111 : - 34 000 €

Article 2116 : + 34 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS TECHNIQUES**

Suite au départ à la retraite de Madame Suzanne STUDNICKI, une nouvelle organisation des agents techniques affectés à l'école doit être mise en place.

Madame Elisabeth BARRAU a été nommée au poste équivalent ATSEM.

Madame Véronique HENRY bénéficie d'une augmentation du temps de travail, son contrat de travail était de 22h, il augmentera à 26h. Le contrat de Madame Gisèle CREPIN passerait de 20h à 27h.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **MODIFICATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le tarif actuellement appliqué aux usagers de la restauration scolaire a été fixé par délibération en date du 16 novembre 2011 à :

1. 2,95 € le repas enfant,
2. 3,55 € le repas adulte

Monsieur GRANIER rend compte de la situation du « budget cantine » dans le budget de la commune. Le prix des repas ne couvrant pas les dépenses engagées, il est proposé une augmentation du tarif de 15 centimes par repas pour l'année à venir, soit 5 % pour un repas enfant.

Ces tarifs seraient applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce :

Pour : 16 voix /        contre 1 voix /        abstention 0

De plus, un groupe de travail sera créé pour envisager la mise en place d'une grille de tarifs différenciés selon plusieurs critères (quotient familial, nombre d'enfants par famille,...).